

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 72 (1946)
Heft: 22

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- N° 9. Méthodes et instruments pour la mesure des tensions et déformations dans les barrages.
 N° 10. Dispositions les plus récentes pour empêcher la formation des renards.
 N° 11. Enseignements résultant de l'utilisation des méthodes d'essai et de l'emploi des ciments spéciaux pour grands barrages.

La question n° 9 a été changée ; elle traitait tout d'abord de la fondation des barrages.

Si cette question a déjà été préparée par un Comité, l'article sera imprimé sous « Communications ». Les langues employées pour ces articles seront le français et l'anglais.

Il est à espérer que la Suisse fournira aussi des réponses à ces questions. Tout ingénieur suisse ou société d'ingénieurs suisse est invité à participer à ces études ou à préparer une réponse. Le président de la Commission suisse des Grands Barrages donnera volontiers tous renseignements concernant ces publications.

H.-E. GRUNER, ing.-conseil.

Bâle, le 5 octobre 1946.

Association internationale des Ponts et Charpentés.

Cette association, dont le siège est à Zurich, a été fondée en 1929 sur l'initiative de son président d'honneur, M. A. Rohn, président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale. Après une première prise de contact au début de cette année à Paris, l'A. I. P. C. a tenu les premières séances d'après-guerre de son Bureau et de son Comité permanent du 3 au 5 octobre à Bruxelles. Au cours de ces séances, auxquelles n'ont assisté, par suite des circonstances actuelles, que des délégués des pays alliés et neutres, le désir et la volonté de reprendre la collaboration internationale dans les domaines de l'Association internationale ont été exprimés à l'unanimité. Ainsi, il fut décidé d'organiser un nouveau congrès international des ponts et charpentés en 1948. Le lieu de réunion dans un pays neutre doit encore être désigné. De même, il est prévu de continuer selon les moyens financiers disponibles, l'édition des mémoires scientifiques, dont sept volumes ont été publiés jusqu'en 1944.

La direction administrative au siège de Zurich a été nommée comme suit : M. C. Andrae, professeur, a été confirmé en tant que président de l'Association et M. F. Stüssi, professeur à l'E. P. F., en tant que secrétaire général pour les constructions en acier. M. P. Lardy, professeur à l'E. P. F., en remplacement de M. M. Ritter, décédé, fut élu secrétaire général pour les constructions en béton armé. Mlle L. Gretenier fut chargée des fonctions de secrétaire. Le Bureau se compose en outre des vice-présidents suivants : M. G. Pigeaud, inspecteur général à Paris, M. E.-S. Andrews à Londres et M. F. Campus, professeur à Liège, et des conseillers techniques : M. L. Cambournac, directeur à Paris, le Dr O.-H. Ammann à New-York et M. P.-P. Bijlaard, professeur à Dordrecht (Indes néerlandaises) — Haarlem.

La prochaine réunion du Bureau et du Comité permanent, qui s'occupera particulièrement de la préparation du Congrès en 1948, aura lieu au printemps 1947 à La Haye.

BIBLIOGRAPHIE

Usines hydroélectriques de la Suisse et leurs réseaux d'interconnexion.

L'Association suisse pour l'aménagement des eaux vient de publier, avec le concours de l'Association suisse des électriciens,

une carte de la Suisse, à l'échelle 1 : 500 000, qui donne un bon aperçu des usines électriques suisses et des lignes de transport d'énergie et d'interconnexion. Cette carte, en trois langues, peut s'obtenir au prix de 12 fr., auprès du Secrétariat de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, St. Peterstrasse 10, Zurich.

Soudure électrique, par M. Fr. Ulrich, chargé des cours de métallurgie à l'Ecole des Métiers de la Ville de Berne, et par M. K. Gloor, docteur en chimie, chef du département des recherches de la Fabrique de machines-outils Oerlikon, Bührle & Cie. Une brochure 15×21 cm., 75 pages, 97 figures, 11 planches. Librairie F. Rouge & Cie S. A., Lausanne, 1946.

L'ouvrage susmentionné est le premier d'une série intitulée : « Manuel de soudure à l'arc ». Aux termes mêmes de sa préface « Cette brochure est surtout destinée à servir de base à l'enseignement préparatoire » (Ecole des Métiers) ; il ne s'agit donc nullement d'une publication s'adressant à des ingénieurs ou à des spécialistes de la soudure.

Les auteurs, d'éminents connaisseurs, traitent à la perfection le sujet qu'ils s'étaient imposé, et pour cette raison, nous ne pouvons que recommander la lecture de la dite brochure aux débutants dans le domaine de la soudure. Néanmoins, de même que le maître de mathématiques supérieures trouve parfois plaisir à lire un livre d'arithmétique élémentaire, de même certains ingénieurs faits auront du plaisir à lire l'ouvrage précité.

L'ouvrage de MM. Ulrich et Gloor est admirablement présenté ; nous en félicitons tant ses auteurs que l'éditeur, auxquels nous souhaitons grand succès. A. D.

CARNET DES CONCOURS

Construction de hangar à l'aérodrome de Cointrin.

Jugement du jury.

Au printemps dernier, le Conseil d'Etat du canton de Genève a ouvert un concours restreint de projets en vue de la construction d'un hangar à avions et d'une halle de montage à l'aérodrome de Cointrin.

Onze projets ont été rendus, dont cinq comportent une construction en béton armé et six une construction métallique.

Le jury, présidé par M. le conseiller d'Etat Casati, a attribué, dans sa séance du 2 octobre, les prix suivants :¹

- 1^{er} prix, au total 10 000 fr., S. A. C. Zschokke.
 2^e » au total 8 500 fr., M. L. Meisser, ingénieur civil.
 3^e » au total 7 000 fr., Ateliers Giovanola frères.
 4^e » au total 5 500 fr., Wartmann & Cie, construction métallique.
 5^e » au total 4 500 fr., M. P. Soutter, ingénieur civil.

Les 1^{er}, 3^e et 4^e prix concernant des constructions en acier, les 2^e et 5^e des constructions en béton armé.

Le projet de M. Bauty, ingénieur, à Genève, aurait, vu son mérite, reçu un 6^e prix si le nombre des prix n'avait pas été limité à cinq par le règlement du concours.

Cité ouvrière des Usines Tornos, à Moutier.

(Concours restreint.)

Jugement du jury :

Dix architectes furent invités à participer à ce concours. Le jury, chargé d'examiner les projets, a décerné les prix suivants¹ :

- 1^{er} prix : MM. Perrelet et Stalé, architectes, à Lausanne.
 2^e prix : M. H. Rüfenacht, architecte, à Berne.
 3^e prix : MM. W. Schindler et E. Knopfer, architectes, à Bienne et Zurich.
 4^e prix : M. H. Bracher, architecte, à Soleure et Berne.

¹ Un extrait du programme, du rapport du jury ainsi que quelques dessins des projets primés seront publiés à l'un de nos prochains numéros. (Réd.).